**Politique : l’état d’urgence**

Davantage de militaires pour surveiller les rues, des perquisitions plus nombreuses opérées par la police, des assignations à résidence, la possibilité d’instaurer un couvre-feu, l’interdiction de certaines réunions ou manifestations... Depuis plus d’un an, la France vit sous le régime de [l’état d’urgence](http://www.francetvinfo.fr/societe/justice/etat-d-urgence-un-projet-de-loi-pour-perenniser-une-partie-du-dispositif_1701583.html), décrété par François Hollande en réponse aux attentats terroristes du 13 novembre 2015. Suite à plusieurs prolongations votées successivement au Parlement, il est censé durer jusqu’en juillet 2017. Justine et Alrick, élèves de sixième, s’interrogent sur cet état d’urgence. Ils sont au micro avec Gilles de Romilly et Anne Levade, professeur de droit public.

TRANSCRIPTION

**Gilles de Romilly** – L’état d’urgence est prolongé en France jusqu’à la mi-juillet 2017 / c’est-à-dire au-delà de l’élection présidentielle de fin avril début mai / période éminemment sensible / c’est la sixième prolongation de ce régime d’exception depuis son entrée en vigueur au soir du 13 novembre 2015 / des commandos terroristes avaient frappé simultanément à Paris et aux abords du Stade de France / 130 morts au total et des centaines de blessés / le chef de l’État et le Premier ministre l’ont rappelé récemment encore / jamais la menace terroriste n’a été aussi forte en France / des dizaines de projets d’attentats ont été déjoués en moins de deux ans / c’est-à-dire depuis le début de cette vague d’attaques djihadistes qui a commencé le 7 janvier 2015 avec la tuerie visant *Charlie Hebdo* / sur l’état d’urgence / les questions de Justine et Alrick / ils sont en sixième / pour leur répondre / Anne Levade / elle est professeur de droit public à l’université de Créteil près de Paris – **Justine** – Est-ce que l’état d’urgence va empêcher les attentats d’arriver en France – **A. L.** – Malheureusement / Justine / je crois que peu de choses peuvent empêcher des attentats d’arriver en France comme dans n’importe quel pays au monde / ce qui est sûr / c’est que l’état d’urgence permet de disposer de moyens beaucoup plus importants pour intervenir le plus rapidement possible dès qu’on a le moindre doute sur un risque de menace d’attentat – **G. de R.** – C’est-à-dire des perquisitions en pleine nuit par exemple / et sans l’avis d’un juge – **A. L.** – Voilà / des assignations à résidence de personnes que l’on estime susceptibles de commettre des actes terroristes / et effectivement c’est la procédure qui se trouve grandement raccourcie / là où d’habitude il faut l’autorisation préalable d’un juge / dans le cadre de l’état d’urgence l’intervention des forces de police peut se faire immédiatement dès qu’il y a le moindre soupçon – **G. de R.** – Alrick – **A.** –Est-ce que l’état d’urgence fait peur aux habitants – **A. L.** – Alors l’idée d’urgence évidemment montre la gravité de la situation / l’objectif de l’état d’urgence / ça n’est pas de faire peur aux citoyens / c’est au contraire de tout déployer pour qu’ils soient certains que leur sécurité est assurée dans les meilleures conditions / et si ça doit faire peur à quelqu’un / c’est aux terroristes et pas aux habitants / néanmoins ça conduit à ce qu’il y ait une présence militaire et policière beaucoup plus importante / qui peut faire prendre conscience de la menace terroriste en permanence et donc aggraver les craintes – **G. de R.** – Oui / ça montre un état de tension en fait – **A. L.** –Tout à fait – **G. de R.** – Justine – **J.** – Est-ce que l’état d’urgence est utilisé dans tous les pays du monde en cas d’attentat – **A. L.** – Alors l’état d’urgence est utilisé sous une appellation ou sous une autre dans tous les pays du monde / c’est-à-dire qu’il existe des régimes équivalents dès lors qu’il y a / soit des risques d’attentats / soit une calamité nationale / bref une situation qui suppose d’utiliser des mesures exceptionnelles – **G. de R.** – Et une dernière question / Justine – **J.** – Au maximum l’état d’urgence peut durer combien de temps – **A. L.** – La durée de l’état d’urgence est fixée par le Parlement / lorsque le gouvernement décide de l’état d’urgence / il le fait pour une durée de douze jours maximum / et dans ce délai il doit / s’il souhaite le prolonger / demander au Parlement ce qu’on appelle la prorogation de l’état d’urgence / c’est-à-dire la poursuite de la situation de l’état d’urgence / on l’a vu / à l’issue des attentats du 13 novembre / l’état d’urgence a été décrété immédiatement / et très rapidement on a demandé aux parlementaires de prolonger cet état d’urgence / c’est évidemment adapté au cas par cas en fonction des circonstances.

LEXIQUE

***Charlie Hebdo* :** le 7 janvier 2015, le journal satirique *Charlie Hebdo* a été la cible d’une attaque terroriste qui a fait douze morts, dont huit membres de la rédaction, et autant de blessés.